



Championnats romands et intercantonaux de cyclisme sur route Chézard-St-Martin, 17 mai 2007

INFOS COURSE

Championnat individuel sur route, ouvert à tous les coureurs membres et licenciés d'un club affilié à une association cantonale romande.

Exceptions : populaires femmes et hommes, licenciés auprès de clubs non romands mais porteur de l'attestation prouvant leur appartenance à un club affilié à une association cantonale romande

Téléchargement de l'attestation sur www.divornecycles.ch

Catégorie	Tours	Dist.	Départ	Inscription
Juniors (licenciés)	3 * 19,5km	58,5	8h30	15.-
Féminines (lic. et populaires) - Cadets (lic.)	2 * 19,5km	39,0	8h40	15.-
Elites-Amateurs (lic.)	5 * 19,5km	97,5	11h00	20.-
Masters (lic.) - Populaires (89 et plus âgés)	3 * 19,5km	58,5	11h10	25.-

ATTENTION ! Aucune licence d'un jour ne sera délivrée

Inscriptions : Jusqu'au 7 mai 2007 par versement du montant de la finance d'inscription sur le compte :
Vélo-Club Vignoble, Championnat s Romands et Intercantonaux sur route 2007,
2013 Colombier CCP 17-419164-0

Inscrire lisiblement :

- **Nom, prénom, catégorie,**
- **Pour les licenciés : club selon la licence (obligatoire), canton du club et n° de la licence.**

Toute inscription reçue hors délai ou sur place se verra majorée de Frs 10.-.

Accès : Autoroute Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, sortie Boudevilliers direction Fontaines,
Cernier Chézard-Saint-Martin

Dossards –Vestiaires – Douches -Restauration : La Rebatte à Chézard-St-Martin

Distribution des dossards :

06h30-07h30 : Remise des dossards catégories Juniors-Cadets-Féminines

06h30-10h00 : Remise des dossards catégories Elites-Amateurs-Masters-Populaires

Directives pour les dossards et puces électroniques :

Chaque coureur doit porter un numéro sur le maillot qui doit être épinglé sur le bon côté et non dans le dos, une plaque de cadre et un autocollant sur le casque.

A la distribution des dossards, chaque coureur recevra un transpondeur. Sa licence ou sa carte d'identité sera conservée jusqu'à restitution du transpondeur. Il sera fixé au vélo conformément aux prescriptions qui lui seront données. A l'issue de la course, il sera à restituer, à l'endroit indiqué situé après la ligne d'arrivée.

En cas de non restitution, le coureur se verra facturer le transpondeur Frs. 100.-.

Tous contournements à ces directives pourraient entraîner un non classement du concurrent.

Chaque participant(e) a l'obligation de signer la feuille des signatures.

Parcours :

Chézard-St-Martin – Fontaines – Engollon – Saules – Savagnier – Dombresson – Villiers – Dombresson – Chézard-St-Martin.

Dépannage : 1 voiture neutre suivra chaque peloton

Délai :

10% du temps du vainqueur. **Le coureur doublé est éliminé. Le coureur qui abandonne doit enlever son dossard et rendre sa puce à l'endroit signalé**

Titres :

La remise du maillot de champion romand est effectuée sur la ligne d'arrivée par le délégué de la Fondation pour le cyclisme Romand. Le maillot de champion cantonal est remis par les différentes associations cantonales concernées lors de la remise des prix.

Il n'y a pas de titre pour les non-licenciés.

Remise des Prix :

Dès 14h30 à La Rebatte pour recevoir titre, maillot et prix, **présence obligatoire du coureur.**

Planche des pris en espèces aux 12 premiers de chaque épreuve. Barème fixé par le règlement intercantonal.

Règlement :

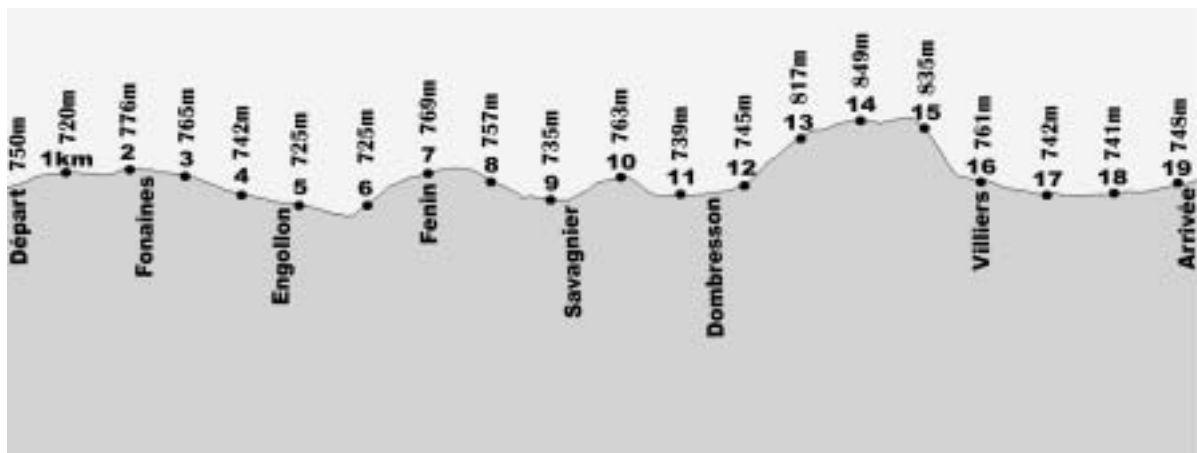
Les coureurs doivent porter le maillot officiel de leur club, excepté les coureurs appartenant à une **équipe officielle inscrite auprès de Swiss Cycling et stipulée sur la licence**. A défaut et en cas de victoire, il ne sera pas attribué le titre cantonal ou romand au coureur ne respectant pas cette clause. Chaque participant(e) doit être personnellement assuré(e) contre les accidents et a l'obligation de se conformer aux règles de la circulation routières et aux instructions des commissaires officiels. Pour les points non mentionnés ci-dessus, le règlement de Swiss Cycling sera appliqué. **Port du casque obligatoire. Contrôle des braquets pour les cadets et juniors.**

Aucune voiture non officielle n'est autorisée à suivre les courses.

Renseignements :

Jean-Marc Divorne, Chemin des Sauges 3, 2054 Chézard-St-Martin

Tél. 079 637 36 06, didi@swissonline.ch ou www.divornecycles.ch



Sponsors :



Site web du club : www.divornecycles.ch



UNION CYCLISTE NEUCHATELOISE

Fondée en 1900 - Affiliée à la Fédération Cycliste Suisse

Adresse : Emmanuel Rieder - Cité Martini 15 - 2074 Marin / CCP 20-785-6



FÉDÉRATION CYCLISTE VALAISANNE

Fondée en 1922

WALLISER RADFAHRERVERBAND

gegründet in 1922



FÉDÉRATION JURASSIENNE
DE CYCLISME (FJC)

Championnats Romands et Cantonaux
2007 sur route - Chézard St-Martin
17 mai 2007

Jean-Marc Doorn, La Tuile, 2053 Carriac, 079 637 36 06, dd@stnicolas.ch



ATTESTATION POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ROMANDS

Le Directeur sportif du Team : _____

autorise le coureur suivant à participer aux Championnats Romands selon les conditions du règlement et renonce à le faire courir un autre Championnat avec son team.

Nom : _____ Prénom : _____

Licencié à (Nom du Club): _____

Code UCI : _____ Licence N° _____

Timbre du Team ou groupe sportif :

Date et signature de son Directeur sportif : _____

Le Président du Vélo-Club : _____ atteste que ce coureur est toujours membre de son club , il inscrit et paie la course de ce dernier.

Timbre et signature

du président du Vélo-Club : _____

Le coureur cité ci-dessus atteste renoncer à participer à d'autres championnats avec son team et accepte de courir sous les couleurs de son club romand qui prend en charge la finance d'inscription de cette course.

Signature du coureur : _____

Cette attestation est à faire parvenir à l'organisateur des Championnats Romands avec l'inscription et doit être présentée lors de la remise des dossards, faute de quoi l'inscription sera annulée. Le règlement du club organisateur fait foi.
